

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2258

16 septembre 2008

SOMMAIRE

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l.	108369	Milligan S.A.	108379
Asia Real Estate Prime Development Fund	108384	NGP IX Holdings I S.à r.l.	108380
BAGO HOLDING Société Anonyme ...	108372	Nila Sàrl	108357
Bavaria (BC) Luxco	108356	Omnia Real Estate S.A.	108356
Bodena	108384	Omnia Real Estate S.A.	108351
CCP Acquisition II - End S.à r.l.	108338	Pomlakun Invest S.A.	108373
CCP Holdings II - End S.à r.l.	108357	PORTUNATO & Cie S.A.	108374
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	108350	Principal Investment Company N. 1	108369
Compartin	108372	REInvest German Properties II S.à r.l. ..	108371
Efer Holding S.A.	108379	REInvest German Properties VIII S.à r.l.	108371
Elemental Sàrl	108338	REInvest German Properties VII S.à r.l.	108371
Fly Dix Huit S.A.	108384	REInvest German Properties VI S.à r.l. ..	108370
GSI Holding S.A.	108370	REInvest German Properties V S.à r.l. ..	108370
Hallencia Holding S.A.	108372	Sador Luxembourg S.A.	108371
Ice Investment S.A.	108350	Saint-Louis Immobilière S.A.	108375
ICG-Gemco S.à r.l.	108351	Somurel S.A.	108378
Investlite Equity S.A.	108374	System and Management Investment S.A.	108372
Key Projects S.A.	108380	Thaleya S.A.	108380
Lavfin S.A.	108369	Travcorp Shipping S.A.	108380
Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A.	108353	Trema Holding S.A.	108375
Luxholdco GP S.à r.l.	108338	VDC Beta Lux	108384
Max Participations I S.à r.l.	108375	Vision Finance S.A.	108351
Metropole Holding S.A.	108383	WPP Luxembourg S.à r.l.	108376
		Yeoman Capital S.A.	108338

Luxholdco GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 124.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008112642/7241/11.

(080130384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008112646/7241/11.

(080130305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

**CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Elemental Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.778.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of July.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nila S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered within the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-136.773, (the "Shareholder"),

represented by Lucinda Clifton-Bryant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Elemental S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on February 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 801 of April 2, 2008, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.778 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended yet.

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 Amendment of the Company's name which shall henceforth be "CCP ACQUISITION II - END S.à r.l.";
- 2 Reduction of the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and conversion of the one hundred (100) shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares vested with the same rights and obligations;

3 Allocation of the twelve thousand five hundred (12,500) shares to the Company's sole Shareholder;

4 Full restatement of the Company's articles of association including the corporate object which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.";

5 Appointment of new managers of the Company in replacement of current manager: Mr. Jeff Gelfand as Class A manager, and Mrs. Lucinda Clifton-Bryant and Mr. Jacques de Patoul as Class B managers;

6 Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolved to change the Company's name which shall henceforth be "CCP ACQUISITION II - END S.à r.l."

Second resolution

The sole Shareholder resolved to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and to convert the one hundred (100) actual shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares vested with the same rights and obligations.

Third resolution

The sole Shareholder resolved to allocate all the new twelve thousand five hundred (12,500) shares to the sole Shareholder.

Fourth resolution

The sole Shareholder resolved to proceed with a full restatement of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CCP ACQUISITION II - END S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, financial statements, distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Jeffrey Gelfand, born on February 2, 1966 in New York, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, New York 10152, as Class A manager;
- Mrs Lucinda Clifton-Bryant, born on 18 October 1977 in Aachen, Germany with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager;
- Mr Jacques de Patoul, born 10 January 1980 in Schaerbeek, Belgium with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager and

consequently resolved to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. from its mandate as manager of the Company with effect as of the date of the present deed and to grant discharge to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the execution of its mandate.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Nila S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-136.773, ("Associé"),

Ici représentée par Lucinda Clifton-Bryant, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. La partie comparante est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Elemental S.à r.l., dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 27 février 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 801 du 2 avril 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-136.778 (la "Société"). Les statuts n'ont encore jamais été modifiés à ce jour.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. La partie comparante a reconnu avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Modification du nom de la Société qui s'intitulera dorénavant "CCP ACQUISITION II - END S.à r.l.";
- 2 Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec les mêmes droits et obligations;
- 3 Allocation des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à l'Associé unique de la Société;
- 4 Modification complète des statuts de la Société ainsi que son objet qui s'intitulera désormais:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.";

5 Nomination de nouveaux gérants de la Société en remplacement de l'actuel: M. Jeff Gelfand en tant que gérant de catégorie A, Mme Lucinda Clifton-Bryant et M. Jacques de Patoul en tant que gérants de catégorie B;

6 Divers.

IV. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de changer le nom de la Société qui s'intitulera désormais " CCP ACQUISITION II - END S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales actuelles en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui disposent des mêmes droits et obligations.

Troisième résolution

L'Associé unique a décidé d'allouer l'intégralité des nouvelles douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à l'Associé unique.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'intégralité des statuts de la Société qui s'intituleront désormais ainsi:

Chapitre I^{er}. Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "CCP ACQUISITION II - END S.à.r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signée par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'Associé unique a également décidé de fixer à trois le nombre de gérants et a ensuite de nommer les suivants pour une durée indéterminée:

- M. Jeffrey Gelfand, né le 15 février 1966 à New York, USA, dont l'adresse professionnelle est 375 Park Avenue, 12 floor, New York, NY 10152 en tant que gérant de catégorie A;

- Mme Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;

- M. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Schaerbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et

en conséquence a décidé d'accepter la révocation de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son mandat de gérant de la société avec effet à la date des présentes et d'accorder la décharge à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour l'exécution de son mandat.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Clifton-Bryant, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, LAC 2008/29658. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008112584/242/662.

(080130314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

Constituée par-devant M^e Christine DOERNER, alors notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n^o 574 du 7 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 novembre 2003, acte publié au Mémorial C 132 du 2 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112728/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12052. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Ice Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112664/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00159. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Vision Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.432.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008112678/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10496. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Omnia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.984.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112662/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11386. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ICG-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.777.

In the year two thousand and eight, on the seventh of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ICGluxhold S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.065,

here represented by Ms Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ICG-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.777, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 19 April 2007 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1332, dated 2 July 2007 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 1 July 2008, not yet published in the Mémorial.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred thirty six thousand three hundred twenty-five euro (EUR 236,325.-), so as to raise it from its present amount of seventy two thousand two hundred fifty euro (EUR 72,250.-) up to three hundred eight thousand five hundred seventy five euro (EUR 308,575.-) through the issue of nine thousand four hundred fifty three (9,453) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription and payment

The new shares have all been subscribed by ICGluxhold S.à r.l., prequalified, here represented by Ms. Jacqueline Picard, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The shares subscribed by ICGluxhold S.à r.l., prequalified, have been paid up by a contribution in cash, in the amount of two hundred thirty six thousand three hundred twenty five euro (EUR 236,325.-), which is evidenced to the notary by a blocking certificate. The amount of two hundred thirty six thousand three hundred twenty five euro (EUR 236,325.-) is allocated to the share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred eight thousand five hundred seventy five euros (EUR 308,575) represented by twelve thousand three hundred forty three (12,343) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ICGluxhold S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, à l'adresse 31, Boulevard du Prince Henri, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.065,

ici représenté par Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de ICG-Gemco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.777, constituée selon un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 17 avril 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1332, daté du 2 juillet 2007 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 1^{er} juillet 2008, pas encore publié au Mémorial.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente six mille trois cent vingt cinq euros (EUR 236.325,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante douze mille deux cent cinquante euros (EUR 72.250,-) à trois cent huit mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 308.575,-) par l'émission de neuf mille quatre cent cinquante trois (9.453) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et paiement

Les parts sociales nouvelles ont toutes été souscrites par ICGluxhold S.à r.l., prénommée, ici représenté par Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les parts sociales ainsi souscrites par ICGluxhold S.à r.l., prénommée, ont été payées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent trente six mille trois cent vingt cinq euros (EUR 236.325,-), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat de blocage. Le montant de deux cent trente six mille trois cent vingt cinq euros (EUR 236.325,-) est affecté au capital social de la Société.

Le montant dudit apport est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent huit mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 308.575,-) représentée par douze mille trois cent quarante trois (12.343) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 août 2008. Relation: LAC/2008/33207. — Reçu mille cent quatre-vingt-un euros et soixante-trois cents (1.181,63 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008112711/211/111.

(080130515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight day of the month of July,
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent Forget, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, N^o 127 of 7 February 2007 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-123.633 and whose articles of association have been amended for the last time on 22 May 2008, published in the Mémorial C, N^o 1610 of 1 July 2008 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-114.206, on June 24, 2008, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at nine hundred sixty eight thousand three hundred euro (EUR 968,300.-) divided into nine thousand six hundred eighty two (9,682) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on June 24, 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one manager of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on July 11, 2008, an increase of the issued share capital by an amount of seven thousand eight hundred euro (EUR 7,800) by the creation of seventy eight (78) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on June 24, 2008 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on July 11, 2008 the subscription of the total of seventy eight (78) new Class A Shares together with a total share premium of one million two hundred thousand three hundred fifty two euro nineteen cents (EUR 1,200,352.19) as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: twenty (20) Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: ten (10) Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18 1.996: four (4) Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: fifteen (15) Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: ten (10) Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: fourteen (14) Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princiana No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: five (5) Class A Shares.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on July 11, 2008, so that the total amount of one million two hundred eight thousand one hundred fifty two euros nineteen cents (EUR 1,208,152.19) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of one million two hundred thousand three hundred fifty two euro nineteen cents (EUR 1,200,352.19) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of July 11, 2008, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at nine hundred seventy six thousand one hundred euro (EUR 976,100.-) divided into nine thousand seven hundred sixty (9,760) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) which shall be held by the general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately eight thousand euro (EUR 8,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt huit juillet,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 18 janvier 2007 suivant acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 127 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 123.634 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 mai 2008 publié au Mémorial C, numéro 1610 le 1^{er} juillet 2007 (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-114.206, en date du 24 juin 2008, un extrait des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à neuf cent soixante huit mille trois cent euros (EUR 968.300,-) divisé en neuf mille six cent quatre vingt deux (9.682) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-), représenté par sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 24 Juin 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des gérants de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 11 juillet 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de sept mille huit cent euros (EUR 7.800,-) par la création et l'émission de soixante dix huit (78) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 24 juin 2008, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 11 juillet 2008, la souscription de la totalité des soixante dix huit (78) nouvelles actions de Catégorie A ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de un million deux cent mille trois cent cinquante deux euros dix neuf centimes (EUR 1.200.352,19) comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: vingt (20) Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: dix (10) Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterina, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: quatre (4) Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: quinze (15) Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: dix (10) Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: quatorze (14) Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princianna No 35, I-0098 Rome, Itale, immatriculé sous le numéro 36.1.995: cinq (5) Actions de Catégorie A.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 11 juillet 2008, de sorte que la somme de un million deux cent huit mille cent cinquante deux euros dix neuf centimes (EUR 1.208.152,19) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de un million deux cent mille trois cent cinquante deux euros dix neuf centimes (EUR 1.200.352,19), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée avec effet au 11 juillet 2008, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf cent soixante seize mille cent euros (EUR 976.100,-) divisé en neuf mille sept cent soixante (9.760) Actions de Catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'"Action de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2008. LAC/2008/32563. — Reçu six mille quarante euros soixante-trois cents (à 0,5%: EUR 6.040,63).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008112716/220/177.

(080130476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Bavaria (BC) Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.824.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52386 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008112657/211/11.

(080130016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Omnia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.984.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112661/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11382. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

**CCP Holdings II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Nila Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.773.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Falcor Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered within the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.128, (the "Shareholder"),

Here represented by Lucinda Clifton-Bryant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Nila S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on February 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 803 of April 2, 2008, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.773 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended yet.

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 Amendment of the Company's name which shall henceforth be "CCP HOLDINGS II - END S.à r.l.";

2 Reduction of the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and conversion of the one hundred (100) shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares vested with the same rights and obligations;

3 Allocation of the twelve thousand five hundred (12,500) shares to the Company's sole Shareholder;

4 Full restatement of the Company's articles of association including the corporate object which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.";

5 Appointment of new managers of the Company in replacement of current manager: Mr. Jeff Gelfand as Class A manager, and Mrs. Lucinda Clifton-Bryant and Mr. Jacques de Patoul as Class B managers;

6 Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolved to change the Company's name which shall henceforth be "CCP HOLDINGS II - END S.à r.l."

Second resolution

The sole Shareholder resolved to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and to convert the one hundred (100) actual shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares vested with the same rights and obligations.

Third resolution

The sole Shareholder resolved to allocate all the new twelve thousand five hundred (12,500) shares to the sole Shareholder.

Fourth resolution

The sole Shareholder resolved to proceed with a full restatement of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CCP HOLDINGS II - END S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented

consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any

time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Jeffrey Gelfand, born on February 2, 1966 in New York, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, New York 10152, as Class A manager;

- Mrs Lucinda Clifton-Bryant, born on 18 October 1977 in Aachen, Germany with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager;

- Mr Jacques de Patoul, born 10 January 1980 in Schaerbeek, Belgium with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager and

consequently resolved to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. from its mandate as manager of the Company with effect as of the date of the present deed and to grant discharge to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the execution of its mandate.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Falcor Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.128, (l'"Associé"),

Ici représentée par Lucinda Clifton-Bryant, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. La partie comparante est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Nila S.à r.l., dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 27 février 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 803 du 2 avril 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.773 (la "Société"). Les statuts n'ont encore jamais été modifiés à ce jour.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. La partie comparante a reconnu avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société qui s'intitulera dorénavant "CCP HOLDINGS II - END S.à r.l.";

2 Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec les mêmes droits et obligations;

3 Allocation des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à l'Associé unique de la Société;

4 Modification complète des statuts de la Société ainsi que son objet qui s'intitulera désormais:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.";

5 Nomination de nouveaux gérants de la Société en remplacement de l'actuel: M. Jeff Gelfand en tant que gérant de catégorie A, Mme Lucinda Clifton-Bryant et M. Jacques de Patoul en tant que gérants de catégorie B;

6 Divers.

IV. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé unique a décidé de changer le nom de la Société qui s'intitulera désormais "CCP HOLDINGS II - END S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales actuelles en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui disposent des mêmes droits et obligations.

Troisième résolution

L'Associé unique a décidé d'allouer l'intégralité des nouvelles douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à l'Associé unique.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'intégralité des statuts de la Société qui s'intituleront désormais ainsi:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "CCP HOLDINGS II - END S.à.r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'Associé unique a également décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants et a ensuite de nommer les suivants pour une durée indéterminée:

- M. Jeffrey Gelfand, né le 15 février 1966 à New York, USA, dont l'adresse professionnelle est 375 Park Avenue, 12 floor, New York, NY 10152 en tant que gérant de catégorie A;

- Mme Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;

- M. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Schaerbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et

en conséquence a décidé d'accepter la révocation de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son mandat de gérant de la société avec effet à la date des présentes et d'accorder décharge à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour l'exécution de son mandat.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évaluées à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Clifton-Bryant, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, LAC 2008/29660. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008112719/242/663.

(080130349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1617 du 25 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVFIN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112722/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12032. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} février 2007, acte publié au Mémorial C no 635 du 18 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112723/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12037. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Principal Investment Company N. 1, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.185.

Constituée par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 656 du 30 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PRINCIPAL INVESTMENT COMPANY N. 1*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112724/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12038. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mai 2003, acte publié au Mémorial C n^o 562 du 23 mai 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *GSI HOLDING S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112725/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12040. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

REInvest German Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.712.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112749/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12574. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

REInvest German Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.713.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112750/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12572. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

REInvest German Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.714.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112751/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12569. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**REInvest German Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.964.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112752/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12566. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**Sador Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.745.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SADOR LUXEMBOURG S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008112756/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03601. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080129996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**REInvest German Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.591.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112755/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12577. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080129997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Compartin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 25.043.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compartin S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112757/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03602. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

System and Management Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 62.633.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour System and Management Investment S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112758/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03603. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

BAGO HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.897.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAGO HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112759/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03604. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Hallencia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.810.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALLENCIA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008112760/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03605. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Pomlakun Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.912.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Maline SAREE, directrice, née à Phutthachinnarraj (Thaïlande) le 26 juillet 1969, demeurant à F-75015 Paris, 12, rue Maublanc, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société POMLAKUN INVEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 14 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 1^{er} juillet 2007. Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire soussigné du 5 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1990 du 14 septembre 2007;

- que le capital social de la société POMLAKUN INVEST S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune;

- que Madame Maline SAREE précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juillet 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société POMLAKUN INVEST S.A. a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juillet 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société POMLAKUN INVEST S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cipolletti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2008, LAC/ 2008/ 32574. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008112953/220/52.

(080130860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

PORTUNATO & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.148.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 août 2008

1/ L'assemblée décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Jesse HESTER et Monsieur Georges BRIMEYER.

2/ Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement Monsieur Jesse HESTER,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Georges BRIMEYER,

3/ Le siège social de la société est transféré du 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008112950/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Investlíte Equity S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.673.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 5 août 2008 LAC/2008/32672, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "INVESTLITE EQUITY S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg N ° B 103673 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1325 du 29 décembre 2004,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008112967/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Max Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 612.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.061.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 25 août 2008

Le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société a été transféré, avec effet immédiat au

12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Max Participations I S. à r. l.

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008112962/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Saint-Louis Immobilière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 107.662.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SAINT-LOUIS IMMOBILIERE S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 23 juin 2008 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112965/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Trema Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.537.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2008

1. La liquidation de la société TREMA HOLDING S.A. est clôturée.

2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.
Le Liquidateur
Signatures

Référence de publication: 2008112964/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.307.215.435,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 (the Company), incorporated on 21 January 1999 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 256 of 13 April 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 March 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1073 of 30 April 2008.

There appeared:

1. Capital IV LLC, a limited liability company with registered office at 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, London, United Kingdom, owner of 10,604,998 shares having a nominal value of USD 35 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.208, owner of 31,195,265 shares having a nominal value of USD 35 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.206, owner of 16,455,914 shares of the Company having a nominal value of USD 35 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

4. WPP Consulting Limited, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, United Kingdom, owner of 7,664,264 shares of the Company having a nominal value of USD 35 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 4. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *in* varietur by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 65,920,441 shares of USD 35 each in the share capital of the Company amounting to USD 2,307,215,435;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that has started on 21 March 2008 on 14 August 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 14 August of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) that the financial year of the Company that has started on 21 March 2008 shall close on 14 August 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 14 August of each year.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 14 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 15 August each year and ends on 14 August of the following year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700 (seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (la Société), constituée le 21 janvier 1999 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 256 du 13 avril 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 mars 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1073 du 30 avril 2008.

Ont comparu:

1. Capital IV LLC, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, Londres, Royaume-Uni, détentrice de 10.604.998 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.208, détentrice de 31.195.265 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206, détentrice de 16.455.914 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

4. WPP Consulting Limited, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres W1J 5RJ, Royaume-Uni, détentrice de 7.664.264 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. à 4. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 65.920.441 parts sociales de USD 35 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à USD 2.307.215.435;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté le 21 mars 2008 au 14 août 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 14 août de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et

3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide (i) que l'exercice social de la Société ayant débuté le 21 mars 2008 sera clôturé le 14 août 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 14 août de chaque année.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 15 août de chaque année et se termine le 14 août de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700 (sept cents Euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2008. LAC/2008/34738. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113244/5770/144.

(080130951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Somurel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.789.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Director

Signatures

Référence de publication: 2008113172/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00135. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Milligan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.396.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société SAFFRON HOLDINGS INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est situé à Building Three, Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme MILLIGAN S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 127.396

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1237 du 22 juin 2007,

Que le capital social est fixé à CENT DIX MILLE EUROS (110.000,-€), représenté par MILLE CENT (1.100) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 05 août 2008. Relation: EAC/2008/10499. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008113235/219/40.

(080131318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Efer Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.680.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Director

Signatures

Référence de publication: 2008113175/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00139. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Key Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.607.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Director

Signatures

Référence de publication: 2008113173/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00132. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Travcorp Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.839.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113169/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11996. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Thaleya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A. / TMF Secretarial Services S.A.

Director / Director

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008113170/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00018. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.794.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of July.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, registered under the number SRV 080466492-4538331, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901,

duly represented by Mr. Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on July 28, 2008.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company NGP IX Holdings I S.à r.l, a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 9, rue Sainte Zithe, L 2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 138 794, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 5, 2008, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on June 17, 2008, number 1491 (the "Company").

The Company's articles of association were amended on May 30, 2008 pursuant to a deed received by the undersigned notary, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on July 11, 2008, number 1719.

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-three Canadian Dollars (CAD 182,633.-) taking it from its present amount of seven hundred and three thousand two hundred and sixty-six Canadian Dollars (CAD 703,266.-), represented by six thousand and six hundred (6,600) corporate units of category A, six hundred ninety thousand and sixty-six (690,066) corporate units of category B and six thousand and six hundred (6,600) corporate units of category C with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, to the amount of eight hundred eighty-five thousand eight hundred and ninety-nine Canadian Dollars (CAD 885,899.-) by the issue of one hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-three (182,633) corporate units of category C, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Second resolution

The sole member resolved to issue one hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-three (182,633) corporate units of category C, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and payment

The person appearing, Mr. Shaohui ZHANG, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of NGP IX Canadian Holdings, L.P. for the one hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-three (182,633) newly issued corporate units of category C with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to make payment in full for such corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-three Canadian Dollars (CAD 182,633.-) is at the disposal of the Company.

Third resolution

The sole member resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is set at eight hundred eighty-five thousand eight hundred and ninety-nine Canadian Dollars (CAD 885,899.-), represented by six thousand and six hundred (6,600) corporate units of category A, six hundred ninety thousand and sixty-six (690,066) corporate units of category B and one hundred eighty-nine thousand two hundred thirty-three (189,233) corporate units of category C, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 2,050.- €.

For registration purposes the amount of one hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-three Canadian Dollars (CAD 182,633.-) is evaluated at 114,500.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat de Delaware, immatriculée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901,

dûment représentée par M. Shaohui ZHANG, juriste, demeurant professionnellement à, 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg, le 28 juillet 2008.

La procuration, signée «ne varietur» par la personne comparante et par le notaire instrumentaire, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société NGP IX Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L 2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 794, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1491 du 17 juin 2008 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1719 du 11 juillet 2008.

La partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le montant de cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-trois Dollars canadiens (CAD 182.633.-). Pour le porter de son montant actuel de sept cent trois mille deux cent soixante six Dollars canadiens (CAD 703.266.-), représenté par six mille six cents (6.600) Parts sociales de Catégorie A, six cent quatre-vingt-dix mille soixante six (690.066) Parts sociales de Catégorie B et six mille six cents (6.600) Parts sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1.-) chacune, au montant de huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars canadiens (CAD 885.899.-), par l'émission de cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-trois (182.633) Parts sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'émettre cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-trois (182.633) Parts sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Le mandataire M. Shaohui ZHANG, préqualifié, agissant en tant que fondé de pouvoir de NGP IX Canadian Holdings, L.P., préqualifiée, en vertu de la procuration précitée.

La personne comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de la société préqualifiée, les cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-trois (182.633) Parts sociales de Catégorie C, nouvellement émises et de les libérer intégralement par un paiement en numéraire.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-trois Dollars canadiens (CAD 182.633.-) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars canadiens (CAD 885.899.-), représenté par six mille six cent (6.600) Parts sociales de Catégorie A, six cent quatre-vingt-dix mille soixante six (690.066) Parts sociales de Catégorie B et cent quatre-vingt-neuf mille deux cent trente-trois (189.233) Parts sociales de Catégorie C d'une valeur d'un Dollar canadien (CAD 1.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de 2.050.- €.

En vue de l'enregistrement, le montant de cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-trois Dollars canadiens (CAD 182.633.-) est évalué à 114.500.- €.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sh. Zhang, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 JUILLET 2008. Relation: LAC / 2008 / 31981. - Reçu à 0,50%: cinq cent soixante-et-onze euros quatre-vingt cents (€ 571,80).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008113214/212/130.

(080131134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Metropole Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.377.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

LYBETO PROPERTY INC., avec siège social à Road Town, Tortola, BVI,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme «METROPOLE HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.377, a été constituée en date du 28 novembre 2003 par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 58 du 16 janvier 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme "METROPOLE HOLDING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à USD 1.000.000,- (un million de dollars US), représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de mille dollars US chacune (USD 1.000,-).

III.- Que la mandante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société "METROPOLE HOLDING S.A.".

IV.- Que la mandante a décidé de dissoudre et de liquider la société "METROPOLE HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la société et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VI.- Que la liquidation de la société «METROPOLE HOLDING S.A.» est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30146. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008113216/242/42.

(080131296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Bodena, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 39.362.

Le bilan au 29/02/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Secretarial Services S.A. / TMF Corporate Services S.A.

Director / Director

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008113174/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00022. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113294/239/13.

(080130838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Fly Dix Huit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.400.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113166/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12025. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

VDC Beta Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 98.854.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112613/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12426. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.